



CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNATS HAUTE-GARONNE

TRIPLETTES MASCULIN

1/Terrains (mise en place, traçage à la charge du club)

32 terrains tracés de 3 x 13 m au minimum numérotés de 1 à 32

Tout terrain non entouré par un terrain à droite et par un terrain à gauche devra mesurer 1 m de large de plus (voir schéma ci-dessous).

1bis/ Terrains d'honneur

8 terrains numérotés de A à H (cf. schéma 2 ci-dessous) entourés de planches de protection (si possible), clos en totalité de barrières placées au minimum à 1 m de la ligne. **Éclairage obligatoire**

Pour cette compétition :

- Tous les terrains utilisés doivent être tracés à la ficelle (prévoir de la ficelle, des clous et un marteau au cas où une ficelle se casserait en cours de compétition).
- Planches pour séparer les terrains dans l'alignement ou le prolongement (ficelle avant et après les planches).
- La société organisatrice est responsable de la sécurisation des installations adjacentes (boucher les bouches d'égout, etc.)

2/ Podium couvert (à charge du club)

Pour les teneurs de table et la sonorisation

- 2 tables et 6 chaises au minimum
- Éclairage du podium
- 2 panneaux pour afficher les tirages
- Prises électriques ou rallonges pour 6 branchements au minimum
- Prévoir la surveillance du Podium entre 12 h 30 et 14 heures

3/ Sonorisation (à charge du club)

- Tous les terrains doivent être couverts par une bonne sonorisation
- La base de la sonorisation sera installée au podium avec deux micros (2 H.F ou 1 H.F et un avec fil, avec bouton marche/arrêt).

4/ Encadrement de la compétition

- Arbitre national ou régional
- Arbitres Départementaux ou Régionaux
- Les Délégués mandatés par le CD 31
- Responsables de la table de marque

La prise en charge des frais de déplacements et indemnités éventuelles de l'encadrement est à la charge du Comité.

5/ Restauration des membres de l'encadrement de la compétition

Pour la restauration du dimanche midi (ou samedi midi selon que la compétition se déroule le samedi ou le dimanche), le club doit prévoir la restauration de l'ensemble des officiels présents, de préférence sur le site (à défaut, dans un restaurant proche du lieu de la compétition, ce dernier sera prévenu du timing à respecter pour caler le service aux exigences de la compétition).

La restauration des délégués, des teneurs de tables, des arbitres, du président et de deux bénévoles du club organisateur, des élus ou invités présents sera prise en charge par le Comité sur la base conseillée de 18 euros par personne. Elle est à prévoir sur la base de :

	Délégués	Teneurs de table	Arbitres	Animateur
Samedi Midi	1	1	5	1
Dimanche Midi	1	1	2	1

6/ Banderole (à charge du Comité)

Le comité fournira si possible les banderoles des partenaires à installer de façon visible.

7/ Récompenses (à charge du Comité) Le Comité fournira les récompenses :

Champions

- 1 Trophée (remis en jeu tous les ans) pour l'équipe Championne Haute-Garonne qui sera confié au Club
- 1 Trophée définitif au club
- 3 Tenues de Champion Haute-Garonne
- 3 Trophées individuels

Vice-championnes

- 3 Trophées individuels

8/ Réception (à charge du club ou de la municipalité, le Comité se charge des invitations officielles)

Elle aura lieu après la finale aux alentours de 18h dans un local prévu à cet effet.

- Un local pour la réception

- Les participants :

Invités par le CD31 : les élus, la presse, les membres du Comité, les arbitres

Invités par la société organisatrice : les membres du club, ses invités et la presse locale

Une sonorisation pour les discours est nécessaire

9/ Animation en fonction des disponibilités des animateurs (à charge du Comité)

Le dimanche, le Comité met à la disposition de l'organisateur, un animateur chargé de rendre le Championnat attrayant, en favorisant la connaissance de l'évolution des scores etc. En lien avec l'organisateur et les Délégués, il assure le protocole lors de la finale. Ce dernier devra fournir la sonorisation.

10/ Affichage des scores (charge du comité) - scoreurs. A partir des 1/8èmes de finale, les scores devront être affichés afin que les spectateurs puissent suivre leur évolution. **Prévoir des barrières pour accrocher le matériel (à charge du club).**

11/ Déclarations administratives de la manifestation (à charge du club)

- A la Mairie (déclaration et obtention de l'autorisation de buvette)
- A la Préfecture (déclaration de la manifestation)
- A la gendarmerie et aux pompiers
- En cas de besoin : l'assurance du club, etc...

12/ Moyens de secours (à charge du club)

- Une trousse de secours
- Connaître le docteur de service et son numéro de téléphone
- Avoir un téléphone à disposition

13/ Parking (à charge du club)

- Un parking à proximité du podium pour les membres du CD31, pour les arbitres et les teneurs de table.

- Un parking proche du lieu de la compétition pour les voitures des joueurs et pour les visiteurs.
- Fléchage.

14/ Autres :

- Prévoir des toilettes hommes et dames à proximité des terrains de jeux
- Prévoir un local pour l'essayage des tenues pour les joueurs qualifiés

15/ Horaires :

Début de compétition :

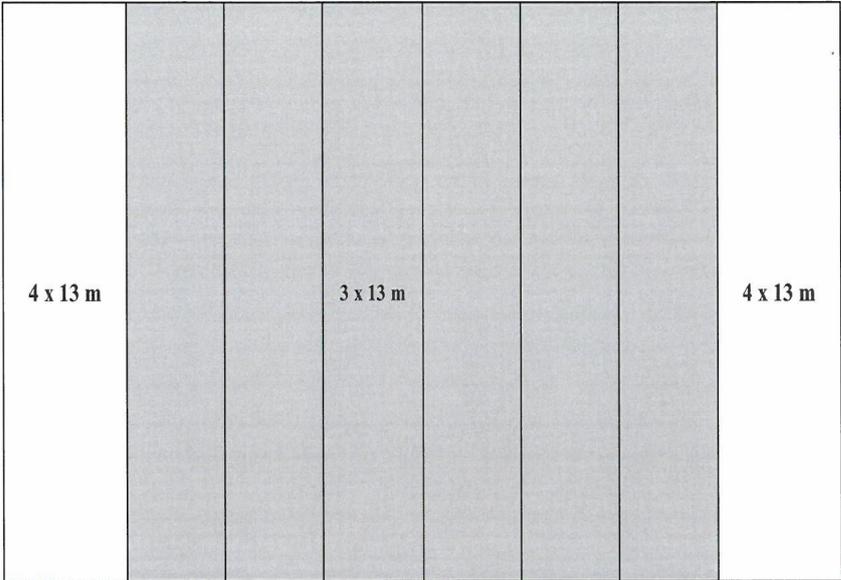
- Samedi 14h
- Dimanche, reprise du Championnat à 9 heures. Arrêt des parties entre 12h30 et 14 heures.
- La modification du présent article relève de la compétence du jury de la compétition

NB/ A Prévoir pour tous les championnats départementaux :

→Une salle pour essayage des tenues des équipes qualifiées.

Dispositions relatives aux terrains

Schéma 1



**Schéma 2
(carré d'honneur)**

